

L'intégration de migrants du Sud dans un pays du Nord post-socialiste

L'exemple de la communauté vietnamienne en Pologne.

Gauthier Graslin, UMR 5600, Lyon 2, Bio-géophile, Centre Michel Foucault de Varsovie.

La Pologne est traditionnellement présentée comme un pays d'émigration. Historiquement, l'émigration fut pour la société polonaise un moyen de s'adapter aux transformations violentes auxquelles elle fut confrontée. Médias, hommes politiques et historiens considèrent, à des degrés divers, l'émigration comme une des composantes de l'identité nationale polonaise. Au cours du dix-neuvième siècle, alors que l'Etat polonais avait disparu de la carte de l'Europe, c'est dans les milieux polonais émigrés à Paris que la culture nationale polonaise fut préservée et continua de se développer. Outre cette émigration politique, la société polonaise a recours depuis deux siècles à l'émigration économique pour pallier la faiblesse de l'économie de la Pologne comparée à celles plus développées des pays de l'Europe de l'Ouest. Si les Polonais constituèrent des contingents de migrants économiques importants vers les Etats-Unis tout au long du dix-neuvième siècle, on constate dans les premières années du vingt et unième siècle un recentrage des mobilités polonaises sur l'Europe allant de pair avec leur intensification. A l'heure actuelle, deux millions de Polonais travaillent au-delà des frontières de leur pays, principalement au Royaume-Uni, en Irlande et en Allemagne. Cette présence massive de travailleurs polonais émigrés, liée à l'adhésion du pays à l'UE en 2004, nourrit paradoxalement des représentations rapprochant les Polonais des migrants des pays du Sud. Le plombier polonais fut ainsi un épouvantail brandi au cours de la campagne sur le référendum en France en 2005. Récemment, un film tel *It's a free world* du réalisateur britannique Kean Loach met également en scène des ressortissants polonais aux côtés d'immigrés venus de pays du Sud au Royaume-Uni.

Ces représentations risquent cependant de masquer la situation ambiguë occupée par la Pologne dans le système migratoire international. Elle est rattachée institutionnellement et politiquement aux pays du Nord par sa participation à l'Union européenne. En constituant la frontière orientale la Pologne est intégrée à l'espace Schengen depuis 2007. Elle est devenue un pays clef pour le contrôle des flux migratoires venus d'Asie et d'Europe orientale (Wojtan, 2004). Pourtant sur le plan économique, la Pologne se contente d'une position intermédiaire entre les pays développés d'Europe occidentale et les pays du Sud. Elle partage cette particularité avec les autres pays post-socialistes. Les chercheurs polonais, plutôt que de parler de migrants des pays du Sud quant ils évoquent les émigrants présents sur le sol polonais, préfèrent utiliser le terme de "migrants issus de pays moins développés que la Pologne" (Grzymała-Kazłowska, 2004). A cette dualité viennent s'ajouter les héritages post-socialistes en matière migratoire. Au contraire des pays d'Europe de l'Ouest qui ont connu une immigration importante venue du Sud depuis plusieurs décennies, les pays socialistes furent caractérisés par une immigration très faible entre 1960 et 1990. Elle se limitait principalement à des ressortissants de pays du Tiers-Monde communiste venus y compléter leurs études. La libéralisation des circulations frontalières après 1990 a permis l'émergence d'une circulation migratoire se rapprochant de celle observable entre pays du Nord et du Sud en parallèle à une mobilité transfrontalière entre la Pologne et les pays de l'ex-URSS particulière à l'Europe post-socialiste.

Les Vietnamiens occupent la quatrième place parmi les nationalités franchissant les frontières de la Pologne sur la période 1990-2005. Ils sont devancés par les Ukrainiens, les Biélorusses et les Allemands. Ils constituent, parmi les ressortissants des pays du Sud, la

première nationalité en terme de contingents. Cependant, les citoyens vietnamiens réalisent moins de 5% des franchissements de frontières en 2005, alors que les Ukrainiens en effectuent 25%. Cette situation place la communauté vietnamienne dans une situation paradoxale sur le plan migratoire. Sa présence reste marginale sur le territoire polonais en comparaison avec la communauté ukrainienne. Les Vietnamiens sont cependant devenus au sein de la société polonaise les principaux représentants d'une altérité issue des flux migratoires Nord/Sud alors que les Ukrainiens sont considérés, y compris par les responsables politiques polonais, comme des "voisins", tant sur le plan économique que sur le plan culturel (Grunberg & Spengel, 2005).

Au moment où la Pologne connaît un manque de main d'oeuvre qui commence à inquiéter les politiques comme les entrepreneurs et où la faible fécondité polonaise la rapproche des pays d'Europe occidentale à la population vieillissante, la communauté vietnamienne apparaît de plus en plus comme l'avant-garde d'une recomposition sociale intégrant les immigrants des Pays du Sud au développement économique polonais. Son étude permet de saisir dans quelle mesure les pays post-socialistes rattachés au Nord présentent néanmoins des modèles originaux d'intégration pour les migrants des pays du Sud.

1. Les communautés vietnamiennes dans la Pologne post-socialiste.

1.1. A combien s'élève le nombre de Vietnamiens vivant en Pologne?

Les autorités polonaises rencontrent de nombreuses difficultés pour compter efficacement le nombre de ressortissants vietnamiens présents sur leur sol. Cette méconnaissance complique la mise en place d'une politique d'intégration efficace pour cette population. Elle met en relief le caractère souvent illégal de cette migration. Ainsi, d'après le rapport sur les Vietnamiens du Ministère de l'Intérieur Polonais (MSW), les gardes-frontières polonais, la police et l'ensemble des institutions polonaises considèrent les Vietnamiens comme le groupe d'étrangers commettant le plus grand nombre d'infraction à la législation migratoire polonaise. Le rapport explique ce fait par une faible connaissance du Droit par les Vietnamiens : sont cités notamment les mariages fictifs en vue de l'obtention de titres de séjour ou la falsification de documents. Le rapport préconise un renforcement des contrôles au niveau de l'administration de l'Etat civil pour y remédier. Cette surreprésentation des Vietnamiens se retrouve également dans les statistiques établies par les gardes-frontières polonais : si les Vietnamiens ne représentaient que 5% des franchissements de frontière réalisés par des étrangers en 2005, ils faisaient l'objet de 9% des arrestations effectuées. Ces chiffres s'expliquent par la nature de la mobilité des Vietnamiens en Pologne. Alors que les Ukrainiens peuvent compter sur leurs relations de voisinage et leur proximité culturelle avec les Polonais, les Vietnamiens doivent, pour entrer dans le territoire polonais, avoir recours à des filières migratoires clandestines mondiales. La géographie des arrestations effectuées par les gardes-frontières en atteste : sur la période 2004-2006, 50% des Vietnamiens arrêtés par les gardes-frontières polonais l'ont été sur la frontière avec l'Ukraine. Ce fait met en évidence l'existence de filières migratoires traversant la Russie et l'Asie. La deuxième filière migratoire passe par la République tchèque, où la politique de visas est plus laxiste qu'en Pologne : 27% des arrestations de Vietnamiens interviennent lors du franchissement de la frontière tchèque. La mobilité des Vietnamiens migrant vers la Pologne diffère donc de celles des ressortissants des autres nationalités issues de pays post-socialistes comme les Ukrainiens. Elle se rapproche plutôt de celle des migrants africains franchissant la Méditerranée vers les pays de l'Europe occidentale.

Le 31 décembre 2006, les statistiques officielles polonaises faisaient état de 6971 citoyens vietnamiens disposant de cartes de séjour en Pologne. A ces effectifs viennent s'ajouter, outre les 5000 ressortissants supplémentaires détenteurs du droit de séjourner en Pologne à titre familial, les Vietnamiens résidant en Pologne depuis une date antérieure à 1992. A cette date, le gouvernement polonais avait en effet modifié les modalités de la présence des étrangers sur le sol polonais. Les effectifs de ce troisième groupe s'élève selon les estimations à près de 1000 personnes, même si les institutions officielles soulignent la difficulté d'obtenir pour cette catégorie un chiffre précis. A ces 13000 ressortissants d'origine vietnamienne viennent s'ajouter les Vietnamiens présents illégalement sur le sol polonais. Si le ministre de la sécurité publique à Hanoï a estimé en 2004 le nombre de Vietnamiens résidant illégalement en Pologne à 5000, les principaux journaux polonais avancent des estimations allant de 30000 (*Gazeta Wyborcza*) à 40000 (*Rzeczpospolita*). Selon l'universitaire Theresa Halik, dont l'opinion est reprise dans le rapport sur les Vietnamiens du Ministère de l'Intérieur, la fourchette la plus probable suppose que la diaspora vietnamienne en Pologne compte entre 25000 et 35000 membres. Elle est cependant très inégalement répartie sur le territoire polonais. Ces chiffres doivent être mis en relation avec les estimations du Ministère du travail et de la politique sociale selon lesquelles le nombre d'étrangers travaillant illégalement en Pologne s'élève à 200000.

Une raison supplémentaire expliquant la difficulté rencontrée pour mesurer le nombre de Vietnamiens en Pologne vient du fait que certains considèrent la Pologne comme un simple pays de transit avant de gagner les pays d'Europe occidentale, plus développés au plan économique, principalement l'Allemagne aux frontières de laquelle 36 ressortissants vietnamiens venus de Pologne ont été arrêtés par les gardes-frontières sur la période 1997-2003. D'après les responsables du ministère de l'intérieur, cette tendance devrait être renforcée à la suite de l'adhésion de la Pologne à l'espace Schengen qui risque d'inciter les réseaux de trafic organisé à choisir ce pays comme un point de passage privilégié pour les Vietnamiens cherchant à gagner l'Europe occidentale. La situation ambiguë de la Pologne par rapport à ces migrants du Sud apparaît : rattachée institutionnellement à un espace de circulation géopolitique ancré dans le Nord, l'espace Schengen, la Pologne reste aux yeux des migrants du Sud une de ses périphéries, moins attractive économiquement. Le basculement géopolitique de la Pologne demeure encore inachevé, même si elle doit, dans le cadre de son effort pour s'adapter aux politiques migratoires européennes, négocier en tant que pays du Nord avec un pays du Sud : le Vietnam. C'est dans ce cadre que furent signés en 2004 les accords de réadmission entre la Pologne et le Vietnam, même si les gardes-frontières polonais se plaignent du faible enthousiasme de l'ambassade vietnamienne à les mettre en application.

1.2. La première génération de Vietnamiens en Pologne : une élite encadrée.

Ces pratiques rompent avec les relations migratoires établies entre la Pologne et le Vietnam au cours de la période communiste. Celles-ci étaient en effet marquées par une solidarité idéologique née de l'appartenance au bloc géopolitique des pays socialistes. C'est dans ce contexte que les premiers ressortissants vietnamiens purent venir séjourner en Pologne dans un cadre profondément différent de celui des trois millions de réfugiés vietnamiens ayant fui vers le Canada, la France ou l'Australie à la fin de la guerre du Vietnam dans les années 70. Au cours des années 60-70, la présence vietnamienne en Pologne est principalement une présence étudiante, avec 4000 étudiants venus se former dans les universités techniques polonaises afin de pouvoir revenir participer au développement de leur pays d'origine grâce aux connaissances acquises en Pologne. Les quelques étudiants restés en Pologne après la fin

de leurs études constituent le socle historique de la communauté vietnamienne polonaise. Ils ont pu mettre à profit leur séjour pour apprendre la langue polonaise et s'adapter aux coutumes locales. Ils ont en outre souvent pris pour épouse une polonaise et leurs enfants sont souvent plus à l'aise dans un environnement biculturel, ayant notamment fréquenté les écoles polonaises voire étrangères. Le lycée français de Varsovie compte ainsi 10% de ressortissants vietnamiens parmi ses effectifs. Le capital culturel des anciens étudiants vietnamiens leur a permis de connaître le succès économique grâce à des activités d'import-export. Il a achevé de les intégrer à la société polonaise. Ces anciens étudiants ont fondé en 1986 l'Association culturelle et sociale des Vietnamiens en Pologne. En 2001, selon ses responsables, cette organisation comprenait entre 200 et 300 membres, dont 100 résidaient à Varsovie même. Cette association a principalement pour but d'intégrer l'élite de la communauté vietnamienne en organisant des manifestations pour mieux faire connaître la culture vietnamienne aux Polonais et les convaincre du bénéfice qu'ils peuvent retirer de la présence de Vietnamiens en Pologne. Ce groupement organise en outre des cours de Vietnamiens à destination des enfants de couples mixtes, ce qui montre la bonne intégration de ses membres à la société polonaise.

La deuxième catégorie de Vietnamiens présente en Pologne comprend l'ensemble des personnes venues dans le cadre de la politique du Doi Moi, perestroïka vietnamienne mise en place dans la seconde moitié des années 80 et qui avait pour objectif la mise en place d'une émigration économique officielle des Vietnamiens vers les pays communistes. C'est dans ce cadre que vinrent travailler par l'intermédiaire de contrats de travail temporaires 217 183 Vietnamiens en Europe de l'Est. Lors de la chute du Mur en 1989, 167 505 d'entre eux y résidaient toujours. Une partie des Vietnamiens arrivés en Pologne dans ce contexte y restèrent. Des Vietnamiens ayant séjourné en Allemagne de l'Est vinrent les rejoindre à partir de 1995 à la suite à la décision des autorités allemandes d'expulser les anciens migrants économiques vietnamiens. Les étudiants vietnamiens arrivés dans les années 60-70 en Pologne incitèrent une partie d'entre eux à venir s'y établir en Pologne afin de les employer dans les entreprises qu'ils avaient créées. Ceci constitue le premier clivage au sein de la communauté vietnamienne en Pologne : les migrants économiques arrivés dans le cadre des programmes du Doi Moi ne disposaient pas en effet des mêmes ressources culturelles et intellectuelles que leurs prédécesseurs étudiants et ils durent se contenter de positions moins importantes au sein de l'économie vietnamienne en gestation.

1.3. Immigration vietnamienne de masse et intégration à la vie économique post-socialiste.

Les années 90 modifient la nature de la présence vietnamienne en Pologne : de migration contrôlée et encadrée par les Etats, elle va devenir progressivement illégale, même si les frontières entre légalité et illégalité restent floues au sein de la communauté vietnamienne. Trois groupes de migrants apparaissent au cours de cette période. Aux migrants venus dans le cadre de contrats définis, semblables aux migrants économiques de la période précédente, viennent s'ajouter les migrants économiques illégaux. Ceux-ci s'intègrent principalement grâce aux réseaux vietnamiens mis en place au cours des années 80-90, sans entretenir de contacts avec la société polonaise officielle. Une troisième catégorie apparaît avec les demandeurs d'asile politique fuyant les persécutions du régime communiste vietnamien. Cette dernière catégorie reste relativement faible et va en diminuant au début des années 2000, même si le ministère de l'intérieur polonais n'exclut pas une augmentation des demandes en cas de troubles politiques au Vietnam. Ces nouveaux arrivants présentent tous comme particularité une grande dépendance à l'égard des anciens étudiants vietnamiens des années 60-70. Ils ne maîtrisent qu'imparfaitement la langue polonaise au-delà des bases

élémentaires et dépendent des liens de solidarité familiaux internes à la communauté vietnamienne pour survivre en Pologne. Ils disposent en outre d'un capital culturel moindre que celui des anciens étudiants puisqu'ils sont originaires de familles plus modestes, avec un niveau d'études plus bas. Ainsi en 2003-2004, seuls 266 Vietnamiens étaient inscrits dans des universités polonaises. Les leaders vietnamiens les plus anciens sont conscients du danger d'enfermement dans une enclave ethnique pour ces populations. C'est dans ce contexte qu'ils ont créé en 1999 l'organisation "Solidarité et Amitié" dont l'ambition reste de rassembler le plus grand nombre possibles d'immigrants vietnamiens, sans vérifier leur statut légal, afin d'en favoriser l'intégration. Elle fournit notamment de l'aide financière ou juridique aux Vietnamiens et édite un journal d'information afin de leur fournir des renseignements pratiques. Outre cette action faiblement politisée, on peut noter l'existence d'une organisation comme Cao Vong qui regroupe de nombreux Vietnamiens exilés pour des raisons politiques et qui représente au sein de la communauté vietnamienne polonaise l'opposition au régime socialiste vietnamien. Avec l'augmentation du nombre de ses ressortissants, la diaspora vietnamienne en Pologne a connu un morcellement social, politique et religieux (les anciens étudiants se sont souvent convertis au catholicisme) qui oblige les autorités polonaises à communiquer avec de nombreux partenaires. Ainsi, l'organisation Cao Vong demande-t-elle au ministère de l'Intérieur polonais de ne pas traiter avec le régime en place au Vietnam.

L'essor de la communauté vietnamienne en Pologne repose en partie sur les spécificités de l'économie post-socialiste du pays. La fin du socialisme a en effet auguré une période de développement de l'économie informelle "grise", notamment dans la vente au détail. Cette économie "grise", qui, selon les estimations de la chercheuse K. Iglicka constitue 20% de l'économie de Varsovie, a offert aux immigrés en Pologne une opportunité pour développer une activité commerciale leur assurant une niche économique. Dès le début des années 90, Ukrainiens, Biélorusses, Arméniens ont commencé à effectuer de nombreuses circulations transfrontalières afin de se livrer à des activités de contrebande. La marchandise était alors revendue dans des marchés en plein air. Le symbole de cette économie de bazar polonaise reste le stade des 10 ans (Stadium X-lecia) à Varsovie. En 1997, il proposait 7000 étals de vente, pour un chiffre d'affaires de 1,9 milliard de zlotys, selon l'Office d'étude de l'économie de marché. Dans ce secteur économique, les étrangers disposaient d'un avantage sur les Polonais : ils pouvaient utiliser leurs réseaux disséminés à travers l'Europe orientale pour faire parvenir de la marchandise à écouler dans les bazars. Si les Vietnamiens furent présents dès les débuts du bazar du Stade des Dix Ans, leur nombre connut une augmentation rapide au cours des années 90 pour atteindre 1100 étals au début des années 2000. Cette réussite fut d'autant plus importante qu'elle se réalisa en dépit de la dégradation de la situation économique. Elle s'explique par la capacité des Vietnamiens à se concentrer sur un ensemble de produits tels le textile ou la chaussure pour lesquels leur offre était supérieure aux produits de leurs concurrents. Ils pouvaient en effet, grâce à leurs relations familiales et aux réseaux des filières migratoires, importer la marchandise directement des producteurs à bas prix asiatiques. Cette situation entraîna des accusations de concurrence déloyale lancées à leur encontre par les vendeurs polonais. Toutefois, les associations vietnamiennes insistèrent longtemps sur le fait que les Vietnamiens faisaient également travailler des Polonais grâce à ces importations. A l'heure actuelle, on note une spécialisation des vendeurs vietnamiens dans les produits à bas-prix alors que les vendeurs polonais, dont l'influence a diminué sur le terrain du Stade des Dix Ans, se concentrent sur les articles de qualité. La réussite économique des Vietnamiens dans le commerce à Varsovie résulte de l'exploitation de leur situation de migrants du Sud, issus de pays où la main d'oeuvre est bon marché. Cet atout leur a permis de s'adapter à un modèle commercial propre à l'Europe post-socialiste. Cette conjonction favorable a donné à la communauté vietnamienne l'occasion d'affirmer une

relative prospérité par comparaison avec des commerçants ukrainiens pourtant plus proches culturellement et économiquement des Polonais. Ce succès vietnamien est révélé par les chiffres de l'entreprise Damys, responsable de la gestion du Stade : les emplacements tenus par des Vietnamiens sont ceux qui connaissent la rotation de propriétaire la moins importante. Une visite au stade permet également de différencier les points de vente souvent construits en dur des Vietnamiens de ceux, souvent de simples tréteaux, dont doivent se contenter les vendeurs ukrainiens. Outre leur succès dans le commerce au détail, les Vietnamiens brillent également dans la vente en gros puisque de plus en plus de commerçants polonais leur achètent des produits textiles pour les revendre ensuite.

1.4. La constitution d'un stéréotype : un frein à l'intégration?

L'intégration des Vietnamiens à la vie économique polonaise pose la question de la réception de la société d'accueil. Comment les Polonais, eux-mêmes marqués par leur expérience de pays d'émigration, perçoivent-ils l'éventualité d'accueillir des travailleurs issus d'autres horizons? Ont-ils intégré une opposition Nord/Sud les distinguant par rapport aux Vietnamiens? Selon des sondages cités par le rapport du Ministère de l'Intérieur, trois Polonais sur quatre ne s'opposent pas à la présence d'étrangers sur le marché du travail polonais. Entre 1993 et 2004, le nombre de personnes estimant que tout travail proposé en Pologne doit être ouvert aux étrangers est passé de 9% à 30%. En 2006, une enquête de l'institut CBOS montrait que 18% des Polonais éprouvaient de la sympathie pour les Vietnamiens alors que 42% ressentaient plutôt de l'antipathie à leur rencontre. Une enquête CBOS de 2001 indique cependant que cette méfiance de la société polonaise à l'égard des Vietnamiens n'est pas liée à leur statut d'immigré des pays du Sud mais plutôt à leur inquiétude face à une population qui se distingue physiquement dans une société polonaise homogène. Les Vietnamiens, avec lesquels 50% des répondants avouent ne jamais avoir eu de contact, sont avant tout caractérisés par leurs différences physiques alors que leurs spécificités culturelles et l'hermétisme de leur société sont également mises en avant par les répondants. La chercheuse polonaise Katarzyna Iglicka note en outre que les Vietnamiens sont parfois confondus par les médias polonais avec les Coréens ou les Chinois et que de nombreux Polonais les qualifient simplement "d'Asiatiques". L'altérité civilisationnelle et morphologique des Vietnamiens est donc la base des stéréotypes répandus à leur sujet dans la société polonaise tandis que la notion d'opposition économique n'apparaît que dans les travaux scientifiques. Au contraire, la plupart des Polonais considèrent les Vietnamiens comme une menace économique du fait de leur meilleure organisation et de leur succès. Cette position privilégiée sur le plan économique perçue par la société polonaise explique pourquoi les journaux mettent principalement en avant l'exploitation des travailleurs chinois illégaux en Pologne: les Vietnamiens sont considérés comme mieux intégrés économiquement. Cette absence de scandales liés à l'immigration dans la communauté vietnamienne pourrait cependant être due à une meilleure organisation de la communauté vietnamienne en Pologne, plus facilement capable de masquer le travail illégal.

A la lumière de ces études, la diaspora vietnamienne reste profondément méconnue des Polonais, principalement en raison de sa concentration dans quelques villes polonaises. Ceci contribue à enfermer ses membres dans la communauté à la marge de la société polonaise. La remise en cause progressive de ces stéréotypes reste cependant possible avec la multiplication des contacts entre Polonais et Vietnamiens, notamment dans les grands centres urbains. Ainsi 20% des habitants des villes de plus de 50000 habitants affirment entretenir des contacts réguliers avec les Vietnamiens contre seulement 6% des habitants de la campagne.

2. Les modalités de l'intégration des Vietnamiens en Pologne.

2.1 L'intégration par le marché du travail.

Si les biens vendus par les marchands Vietnamiens étaient traditionnellement importés d'Asie, les observateurs du ministère du travail polonais ont noté au cours des dernières années une évolution. Suite à l'entrée de la Pologne de l'Union européenne, les produits proposés par les Vietnamiens sont importés de Chine à partir de l'aéroport de Francfort sur le Main ou par le port de Hambourg avant d'être améliorés sur le territoire polonais ou en République tchèque pour les y commercialiser. Cette mutation a permis à certains distributeurs de marchandises vietnamiens d'obtenir une promotion sociale en devenant des entrepreneurs. Ce nouveau statut suppose cependant de pouvoir créer officiellement une firme en Pologne et de disposer d'un capital financier. L'étape suivante de la progression sociale pour les Vietnamiens passe par la mise en place de leur propre système d'importation de produits afin de les proposer à d'autres vendeurs. Il s'ensuit un réseau de solidarité entre l'ensemble des membres de la communauté vietnamienne qui dépendent les uns des autres pour leurs fournitures. Ce type d'organisation explique la grande similitude observable dans les marchandises proposées sur les différents étals du Stade des Dix Ans. Pour assurer le maintien d'un réseau de fournisseurs dense, il est cependant nécessaire de disposer d'un lieu où se rencontrer. Les alentours du Stade des Dix Ans ont longtemps constitué une telle foire aux contacts et aux informations. Il en résulte la constitution d'un réseau économique vietnamien à Varsovie, principalement constitué par de petites firmes, souvent familiales. Les Vietnamiens peuvent réunir dans ce cadre les quelques capitaux et la main d'oeuvre nécessaires pour débiter.

Outre cette petite taille, les entreprises vietnamiennes se caractérisent à Varsovie, selon l'enquête menée en 2003 par l'Office du travail de Mazovie (région à laquelle appartient Varsovie), par une concentration dans les secteurs de la gastronomie et du commerce. A l'échelle nationale, l'office des statistiques du GUS a produit une enquête portant sur les entreprises à capitaux étrangers qui confirme cette tendance. Il faut remonter à 1993-1995 pour trouver dans les enquêtes du GUS cinq firmes à capital vietnamien travaillant dans l'industrie de transformation. Selon le GUS, la majorité des entreprises créées par les Vietnamiens emploient moins de dix personnes. La plupart du temps ils disposent d'une part du capital de l'entreprise, plus particulièrement quand celle-ci est familiale.

L'analyse des données portant sur les autorisations de travail fournies en Pologne montrent une spécialisation sectorielle des étrangers par nationalité. Les Vietnamiens, qui obtiennent 9% des autorisations de travail légales en Pologne, n'échappent pas à la règle. En 2006, ils furent 999 à obtenir une telle autorisation. Le plus souvent, les Vietnamiens obtiennent cette autorisation de travail en tant que propriétaire ou copropriétaire d'une entreprise. Cette catégorie de Vietnamiens était majoritaire en 2000. Le deuxième groupe à obtenir des autorisations de travail est constitué des travailleurs qualifiés. On note cependant que pratiquement aucun travailleur vietnamien non qualifié n'a obtenu d'autorisation de travail. Les travailleurs vietnamiens ayant obtenu une autorisation de travail en Pologne vont

ensuite majoritairement travailler dans de petites et moyennes entreprises (ainsi en 2006, selon les chiffres du ministère du travail, 80% des employeurs de ces Vietnamiens étaient des firmes employant moins de dix personnes et 11,5% étaient des firmes employant entre 10 et 49 personnes). Les travailleurs vietnamiens légaux demandent principalement des autorisations de travail supérieures à trois mois (plus de 90% des autorisations). Ils disposent souvent d'une bonne éducation (en 2002, 42% d'entre eux disposaient d'une éducation supérieure). Cette donnée témoigne de la constitution d'un réseau entrepreneurial vietnamien à Varsovie qui absorbe la plus grande partie de la main d'œuvre vietnamienne venue légalement travailler et montre la spécificité du tissu économique vietnamien par rapport à celui d'autres nationalités en Pologne. Au contraire des Ukrainiens, travailleurs saisonniers et pendulaires, dépendants des employeurs polonais pour trouver du travail, les Vietnamiens ont été capables de constituer de véritables liens de solidarité économique qui leur permettent une plus grande indépendance pour constituer un marché du travail ethnique. Une telle particularité trouve sa source dans leur capacité à importer des produits issus du Sud vers la Pologne afin de mettre en valeur leur avantage compétitif au détriment des vendeurs se limitant aux articles venus d'Europe de l'Est, plus chers et réputés comme étant de mauvaise qualité.

La constitution d'un marché du travail ethnique vietnamien a parallèlement limité les possibilités d'intervention des autorités polonaises. Elles tentèrent certes de se doter de moyens légaux pour réprimer le travail illégal des étrangers mais elles ne purent effectuer des contrôles de manière suffisamment importante pour endiguer le phénomène ainsi que le montre l'augmentation subite du nombre d'entreprises vietnamiennes enregistrées auprès du ministère du travail en 2004 : la décision de régulariser en 2003 les étrangers vivant en Pologne de manière illégale permit à de nombreux Vietnamiens détenteurs d'un capital jusqu'alors accumulé dans l'illégalité d'apparaître au grand jour afin de monter leur entreprise.

2.2. Le risque d'une marginalisation spatiale : le marché de l'immobilier pour les Vietnamiens.

Les Vietnamiens constituent un groupe social difficile à étudier sur le plan du marché immobilier. Au contraire des étrangers de l'Union européenne vivant en Pologne, ils sont originaires du Sud et ne disposent généralement pas de ressources financières suffisantes pour louer un appartement proposé par une agence immobilière. Ils prennent donc généralement directement contact avec le propriétaire afin de trouver un appartement moins onéreux. Les seuls Vietnamiens dérogeant à cette règle sont les anciens étudiants enrichis des années 60-70 qui effectuent les mêmes choix immobiliers que les étrangers venus du Nord et privilégient les quartiers Sud de Varsovie tels Willanow ou Konstancin. Les Vietnamiens les plus pauvres en situation irrégulière doivent se contenter d'appartements situés dans les grands ensembles dont se détournent les Polonais. Très souvent, leurs propriétaires, faute de clients, acceptent alors de les louer à des étrangers. Ces appartements sont généralement loués par quelques dizaines de personnes, lesquelles sont rarement toutes présentes sur place en même temps, puisqu'elles doivent voyager à l'étranger afin d'y acheter des marchandises. Outre la fonction de logement, l'appartement sert parfois d'entrepôt pour de la marchandise en attente d'être vendue.

Au contraire des travailleurs ukrainiens qui se contentent souvent de louer une chambre chez l'habitant, les Vietnamiens préfèrent l'anonymat des grands ensembles. Cette recherche traduit la peur constante des agressions de la communauté vietnamienne. De même, les leaders des organisations vietnamiennes insistent sur la nécessité d'éviter la constitution d'enclaves ethniques à l'image de celles observables dans les villes occidentales. Elles pourraient susciter des réactions de rejet. Cependant, les études récentes montrent que des concentrations de population vietnamienne sont en train de se constituer, par exemple au croisement de la rue Targowa et de la rue Kijowa. Les agents immobiliers déclarent également avoir observé ce désir des immigrés venus du Sud de se regrouper alors qu'il n'existe pas chez les ressortissants des pays de l'Ouest de l'Union européenne. L'accélération de ce processus est favorisée par des facteurs exogènes à la communauté vietnamienne tels la concentration des logements les meilleurs marchés dans certaines parties de la ville. Elle est en outre aggravée par la faible prise de conscience des fonctionnaires polonais du ministère de l'intérieur responsables de l'immigration selon lesquels la population vietnamienne est peu nombreuse et ne pose donc pas de problème d'intégration. La concentration résidentielle de la communauté vietnamienne est cependant moins engagée que la concentration économique.

2.3. Une intégration ambiguë.

La présence des minorités ethniques ou religieuses s'inscrit dans une tradition polonaise remontant au Moyen Age. Il en est résulté, dès la renaissance de l'Etat polonais après la première guerre mondiale, une adaptation des institutions afin de doter les minorités nationales de statuts les protégeant. Dans la Pologne post-socialiste, cette tradition a perduré et reste garantie par la constitution de 1997. L'arrivée en Pologne de nouvelles minorités venues du Sud, issues de l'immigration remet pourtant en cause ce système: les Vietnamiens n'ont pas, au contraire des Ukrainiens ou des Biélorusses, l'acquis d'une présence historique sur le sol polonais. Ils représentent une altérité physique ou, pour reprendre les mots d'un étudiant polonais d'origine vietnamienne cité dans un travail sociologique, "raciale". Ainsi se pose la question : de quelle manière la société polonaise peut-elle procéder à l'intégration des Vietnamiens, laquelle se révèle d'autant plus délicate que les Polonais méconnaissent la communauté vietnamienne alors qu'ils possèdent des liens plus étroits avec les Ukrainiens. Il s'ensuit une perte de visibilité de la communauté vietnamienne, tant institutionnelle que médiatique. Le Dziennik, quotidien national polonais à fort tirage, lança au cours de l'été 2008 deux grandes campagnes pour lutter contre des injustices ayant lieu sur le territoire polonais. La première visait l'apartheid scolaire subi par les membres d'une minorité nationale traditionnellement présente en Pologne, les Roms. La deuxième campagne, développée à partir de l'exemple des Chinois, s'indignait du sort réservé en Pologne aux travailleurs immigrés venus des pays du Sud. Dans aucune de ces deux campagnes, la communauté vietnamienne ne fut traitée par les journalistes. En effet, sans être encore reconnus comme une minorité nationale à part entière, les Vietnamiens ne sont déjà plus totalement considérés comme des immigrants venus du Sud. Cette position ambiguë est porteuse de risques de marginalisation, voire de ghettoïsation renforcés par l'autarcie croissante dans laquelle vit la communauté. En effet, si le rapport du ministère de l'intérieur polonais évoque l'exploitation à la limite de l'esclavage existant vraisemblablement au sein de la communauté vietnamienne en Pologne, ces agissements sont masqués par l'enfermement de la communauté sur elle-même. Dans ce contexte, les médias et la société polonaise peuvent difficilement prendre conscience de la réelle situation des immigrés vietnamiens dans leur pays.

En septembre 2008, les difficultés de la communauté vietnamienne polonaise à se mettre en scène ont été révélées par l'annulation à la dernière minute de l'exposition photographique "Le petit Saïgon varsovien" qui aurait dû se tenir sur l'une des principales places de Varsovie. Quelques jours avant l'ouverture de l'exposition, la municipalité téléphona à l'auteur des photographies présentant les Vietnamiens dans leurs activités quotidiennes à Varsovie pour lui annoncer que la manifestation devait être annulée en raison "de la taille trop petite" des illustrations. Les associations non gouvernementales vietnamiennes considèrent que ce désistement résulte des pressions exercées par l'ambassade vietnamienne sur les autorités polonaises.

Bibliographie.

Grünberg, K., Sprengel, B., *Trudne Sąsiedztwo. Stosunki polsko-ukraińskie w X-XX wieku (Nu voisinage difficile. Les relations polono-ukrainiennes du Xème au Xxème siècle)*, Książka i Wiedza, Warszawa, 2005.

Grzymała-Kazłowska A., Migranci z krajów mniej rozwiniętych gospodarczo niż Polska : przypadek Wietnamczyków (Les migrants des pays moins développés que la Pologne : l'exemple des Vietnamiens) in J., Grzelak, T., Zarycki (Eds) *Społeczna Mapa Warszawy*, Instytut Studiów Społecznych Uniwersytetu Warszawskiego, Warszawa, 2004.

MSW, *Społeczność Wietnamska w Polsce (La communauté vietnamienne en Pologne)*, Warszawa, 2007.

Wojtan, M., *Proces Akcesji Polski do Unii Europejskiej w Zakresie Przepływu Osób a Doświadczenia Niemiec (Le processus d'accession de la Pologne à l'UE en fonction des mobilités de personnes et à la lumière de l'expérience allemande)*, Wydawnictwo Uniwersytetu Wrocławskiego, Wrocław, 2004.